

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Le rapport d'orientations budgétaires constitue l'un des moments les plus importants de la vie d'une collectivité locale. En vertu des articles L 2312-1 et D 2312-3 du CGCT, dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Maire présente un rapport qui donne lieu à un débat dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget. Dans la mesure où l'objectif de ce débat est d'éclairer les élus et d'engager une discussion sur les orientations budgétaires à venir, il donne lieu à une délibération ayant pour seul objet de prendre acte de la tenue de ce débat.

Il s'agit donc du moment **crucial de l'année** qui permet de faire un bilan des politiques publiques menées, de s'interroger sur les objectifs (orientations) annuels traduits dans les projets déclinés en dépenses et en recettes. C'est le moment politique qui doit conclure aux arbitrages. Le budget traduit donc **le projet politique des élus** qui sera ensuite l'objet de toute la communication vis-à-vis des agents en charge de sa mise en œuvre mais surtout de la population, informée **de la stratégie de la commune**.

Rappels chronologiques ayant présidé à l'élaboration de ce rapport rédigé dans un contexte politique très particulier :

Compte tenu de l'instabilité politique et des diverses motions de censure et dans l'attente des votes des projets de loi de finances (PLF) et de la loi de finances pour la sécurité sociale (PLFSS) récemment adoptés, nous avons été sous l'empire d'une loi spéciale depuis décembre 2024 (loi du 18 décembre 2024 et du décret du 30 décembre 2024) ce qui a permis la continuité budgétaire comprenant notamment l'autorisation de lever l'impôt, d'emprunter et de garantir le versement de nos dotations.

Après un avis conforme du conseil constitutionnel, le PLF et le PLFSS ont enfin été adoptés en ce milieu du mois de février ce qui nous permet d'établir enfin nos prévisions budgétaires communales.

Comme chaque année, ces prévisions tiennent compte d'un environnement tant international que national sur lesquels il nous faut revenir et qui sont issus de différents documents (note de conjoncture, états fiscaux communaux, panier du maire, analyse des mesures définies dans le PLF et le PLFSS...) :

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Je vous renvoie ici utilement aux pages de graphiques jointes au présent rapport (5 pages) qui sont issus de la note de conjoncture établie par la banque postale et qui illustrent le contexte des finances publiques.

Contexte international :

L'année 2025 sera marquée par la fermeture des pages COVID et inflationniste (prix de l'énergie et de l'alimentaire en particulier).

Mais de nouveaux défis mondiaux voient le jour : crise écologique, tensions géo politiques. Ces éléments génèrent des perspectives incertaines qui entraîne une croissance modérée (manque d'investissements, niveau d'endettement élevés).

En Europe, la reprise est modeste et soutenue par une baisse de l'inflation et un marché du travail résistant. Cependant, il est à craindre un resserrement budgétaire et de lourds défis à long terme (vieillesse de la population et faible croissance de la productivité).

Contexte national :

Je ne reviendrai pas ici sur les multiples vicissitudes politiques de ces derniers mois (multiples gouvernements et motions de censure) qui ont rendu chaotique l'adoption du projet de loi de finances en ce début d'année après l'adoption d'une loi de finances spéciale.

Je ne reviendrai pas non plus sur le déficit abyssal des administrations publiques et en conséquence du non-respect des règles européennes et de la trajectoire de redressement des finances publiques. « 30 milliards d'euros d'économies et 20 milliards d'euros de hausse d'impôts ». Je ne reviendrai pas non plus en conséquence sur les multiples mesures annoncées par le gouvernement sauf pour celles qui concernent plus spécifiquement les communes. Un chapitre supra sera d'ailleurs consacré au DILICO et Mme JULIEN fera un tour d'horizon des conséquences en matière de ressources humaines particulièrement touché (hausse de 12 points des cotisations employeur étalé sur 3 ans).

Côté communes, l'ETAT a annoncé maintenir une enveloppe globale identique concernant les dotations de fonctionnement. Côté investissement, un coup d'arrêt est mis en revanche sur le fonds vert en particulier (amputation de la moitié du fonds vert).

J'ajoute ici les commentaires peu élogieux à tout le moins du Président de la cour des comptes sur la gestion des collectivités : « dérive inédite des comptes publics » ; « emballement des dépenses des collectivités ». M MOSCIVICI précise que des économies intelligentes doivent être faites basées sur des revues de dépenses méthodiques et systématiques. Il met en exergue la hausse des achats (+9.4%) et celle de la masse salariale (+4.5%). De son côté, l'association des maires de France regrette cette analyse et rappelle que les collectivités ont déjà depuis 2010 participer à l'effort national de redressement par une ponction sur la DGF (perte de 71 milliards d'euros).

Ces débats et leurs conséquences sur les finances locales continueront d'alimenter le contenu des prochaines lois de finances à suivre donc dans les prochaines années attentivement.

FOCUS sur le BUDGET VERT (annexe verte)

Comme déjà évoqué lors du débat d'orientations budgétaires 2024, les communes de plus de 3500 habitants doivent obligatoirement produire une annexe « verte » lors du compte administratif et du budget.

ROB 2025

En 2025, un décret a défini la liste des comptes d'investissement concernés par la cotation des dépenses en fonction de l'axe 1 (atténuation sur les gaz à effet de serre) et de l'axe 6 (impacts sur la biodiversité). Cette cotation montera ensuite en charge (jusqu'en 2028) selon 6 axes définis au niveau européen.

Afin de s'y préparer, les agents et élus communaux ont suivi une journée de sensibilisation le 18 février 2025 avec l'association UDETOPIA.

Le diaporama de cette journée est joint au présent débat d'orientations.

J'ajoute ici que la commune de PIOLENC était présente au colloque organisé par l'association AI-ODD au Sénat le 28 février dernier et qui a permis de recueillir les différentes expériences issues de collectivités déjà engagées dans les ODD et de prendre note de l'expérience de la commune de Pessac.

De cette information et collaboration naîtront une méthodologie d'analyse des dépenses et de cotation commune et comparative au fur et à mesure des années.

Au titre de l'année 2025, plusieurs projets initiés auront un impact favorable : il s'agit en particulier des travaux de rénovation du bâtiment de l'ACAMPADO (seul bâtiment communal qui ne répond pas aux exigences du décret tertiaire) et du projet d'aménagement des abords des écoles (désimperméabilisation, aménagements liés à la lutte contre les inondations, végétalisation; instauration de mobilités douces).

Les prochains budgets devront particulièrement s'attarder à poursuivre dans cette voie.

ANALYSE DES RÉSULTATS 2024

Après avoir pris note du contexte, les orientations budgétaires doivent ensuite prendre acte de la situation budgétaire et financière de la commune elle-même.

Il s'agit donc ici d'analyser les résultats du budget 2024 qui se présentent tel que suit (à ce jour, le compte de gestion n'est pas produit par la trésorerie) :

- **un excédent cumulé de fonctionnement** de : 3 425 840.83 €
(Dont un excédent 2024 de 1 324 216.83 €)
- **un excédent cumulé d'investissement** de : 1 825 016.39 €
(dont un déficit d'investissement 2024 de 321 564.62)

Cet excédent de fonctionnement constitue l'autofinancement ou l'épargne brute du budget. Je vous renvoie ici utilement au schéma d'équilibre budgétaire et des déterminants de l'autofinancement.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE

La définition de ces orientations est directement liée au contexte sociologique de notre commune. C'est ainsi qu'en ce dernier budget principal de la mandature, une analyse

sociologique vous est à nouveau fournie. Elle a été établie par le service population (Mme CARTERON). (2 pièces jointes)

En section de fonctionnement d'abord,

Les dépenses de Gestion courante

Aux cours des dernières années, ce chapitre a fait l'objet de toute l'attention nécessaire des services qui ont contribué à sa contraction par la bonne gestion des services communaux tout en maintenant la qualité des services rendus à la population.

Chaque article a été analysé, chaque contrat renégocié et chaque fois que des efforts pouvaient être faits, ils l'ont été sans sacrifier à la bonne marche du service.

Ainsi et à l'instar des années antérieures, nous resterons prudents et pragmatiques et nous tiendrons compte de l'inflation même si cette dernière est moins forte.

ZOOM sur le DILICO (dispositif de lissage conjoncturel) : Depuis au moins 2014, les collectivités participent au redressement des finances publiques. Après une ponction sur la DGF, après les contrats de cahors dont nous avons longuement parlé lors des ROB précédant (et qui concernaient les plus grandes collectivités), l'ETAT demande à nouveau aux collectivités locales de participer à l'effort de redressement des dépenses publiques à hauteur de 1 milliard d'euros (le bloc communal est concerné à hauteur de 500 millions). Cette ponction sur recettes constituera un fonds de réserve pour le budget de l'ETAT. Ces fonds seront ensuite reversés aux collectivités contributrices par tiers. Cet effort sera demandé au moins jusqu'en 2029 !

J'attire votre attention sur le fait que la ponction est calculée chaque année en fonction d'un indice assez complexe qui prend notamment en compte le potentiel financier en cours lui-même de modification de ses méthodes de calcul ! et qui est l'indicateur de richesse le plus utilisé.

Pour cette année, et d'après la liste publiée dans la gazette des communes, PIOLENC ne sera pas contributeur au DILICO.

La Cour des comptes a une fois de plus souligné « l'emballlement » des dépenses de fonctionnement des collectivités locales et indiqué qu'elles devaient davantage contribuer à la réduction du déficit. Le Président de la Cour s'est dit très inquiet de la situation financière du pays et a qualifié les dépenses de « hors de contrôle et en roue libre ».

La gestion des dépenses de personnel (chapitre 012)

En cette dernière année de mandat, il a semblé utile que le service ressources humaines puissent produire une analyse précise de la gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs (GPEEC). Une note vous est donc jointe.

ZOOM sur les divers changements en matière de ressources humaines :

Mme JULIEN, DGA, fait un tour d'horizon des nouveautés à venir sur ce chapitre central en matière notamment de prévoyance, de remboursement arrêts maladie, de CNRACL ...

Annexe Ressources humaines

Chapitre 65 :

Les articles 92-4 et 93 de la loi engagement et proximité nous invitent à communiquer sur l'ensemble des indemnités de toute nature, perçues par les élus. C'est pourquoi le tableau nominatif est ici joint

L'enveloppe consacrée aux indemnités des élus sera augmentée à 130 000 euros et 7 200 euros de frais de représentation du maire inchangés.

Pour ce qui concerne les autres **charges de gestion courante (chapitre 65)**, elles concernent les contributions obligatoires de la Commune en tant que membre de structures intercommunales et départementales.

Elles comprennent :

- ✓ la participation communale au Service départemental d'incendie et de secours à hauteur de 184 869 €
- ✓ le forfait scolaire alloué à l'école privée les Jardins pour 115 809 € calculé à partir des dépenses 2024 dans les écoles publiques par école et par enfant.
- ✓ la participation obligatoire de la Commune aux différents syndicats intercommunaux parmi lesquels la participation au syndicat mixte de valorisation forestière pour 1 745 euros, l'association des Maires pour 1 365 euros ou le RPE (relais petite enfance) pour 9 083 euros.

A noter un montant de subventions aux associations arrêté à **72 000 euros** et **25 000 euros** alloués au CCAS identiques aux montants de 2024.

Les dépenses liées aux **intérêts d'emprunt** (chapitre 66111) s'établissent à 43 800 €.

La dotation aux amortissements (chapitre 042) s'établit à 425 300 € mais elle trouve sa contrepartie en recettes d'investissement car il s'agit d'une opération d'ordre.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'établiront en 2025 autour de **6 000 000**

LES SERVICES MUNICIPAUX

Voici comme chaque année un focus de l'ensemble des services communaux que la commune gère en régie directe :

Services	Dépenses nettes (011+012)	Recettes	Coût d'exploitation
Cantine municipale	202170+318711=520881	204821	-316 060
Crèche municipale	30815+484713=515528	434319	-81 209
Centre de loisirs	21633+249434=271067	204417	-66 650

En ce dernier budget de la mandature, le service Enfance et Jeunesse a à nouveau effectué une analyse comparative de nos tarifs.

Concernant la restauration scolaire, 4 communes sur 8 ont mis en place une tarification en fonction du quotient familial. Il est à noter également que ces communes rencontrent les mêmes problématiques d'inscriptions tardives ce qui a induit le fait que 4 d'entre elles sur facturent en cas de retard (5 euros) et une des communes double son tarif. Il est à noter également que notre tarif est l'un des plus modeste.

Concernant l'ALSH, il est ici rappelé que la tarification en fonction de quotient familial est obligatoire. 5 communes sur 7 ont mis en place une majoration tarifaire en cas de défaut ou d'oubli d'inscription (+ 5 euros). Il est à noter que PIOLENC est un peu plus cher en ce qui concerne le péri scolaire mais que nous fermons plus tard (18h30) et que nous fournissons le goûter ce qui justifie donc notre tarif.

D'un point de vue global, nous constatons tous services confondus une augmentation des charges de personnel mais également une augmentation des recettes (participations des familles mais également participation des co-financeurs dont essentiellement la CAF). J'ajouterai un point particulier concernant le centre de loisirs qui a retrouvé un montant de recettes correct grâce aux heures des mercredis (rappel sur le travail de rédaction du PEDT).

Concernant la restauration scolaire et grâce à notre partenariat avec VALAE, nous élargissons notre gamme de produits (fournisseur de volaille) et continuons de servir des menus équilibrés et sains et le plus souvent possible achetés en circuits courts. Le service de restauration poursuit son travail de lutte contre le gaspillage alimentaire et le recyclage de ses déchets.

Concernant la crèche et après une stabilisation des effectifs, l'équipe se consacre à la poursuite de divers projets : je soulignerai ici le partenariat avec le RPE (semaine de la petite enfance avec l'organisation d'une conférence à destination des parents et d'ateliers sur la mobilité) mais également le montage du projet de réagencement de l'intérieur de la structure mené en collaboration avec l'ensemble de l'équipe. Les travaux auront lieu en période estivale de fermeture.

A NOTER : Depuis ce 1^{er} janvier 2025, la commune se doit de respecter les obligations posées par la loi dite SPPE (service public de la petite enfance) notamment en ce qui concerne l'analyse des demandes de place sur le territoire, l'avis du Maire en cas de création de nouvelles MAM. Après étude, le service de la crèche les Gribouillis remplit ses obligations.

Côté centre de loisirs, une attention particulière sera donnée en faveur du groupe des plus petits (mais des plus nombreux) avec des activités spécifiques. Le PEDT continue de se décliner grâce au travail d'une équipe soudée et motivée.

Les écoles publiques :

En complément de la subvention versée à l'école privée les Jardins de Notre Dame (soit 115 809 € pour 2025) au titre du contrat d'association, ce paragraphe permet de faire un point sur l'effort que la commune a consacré (en fonctionnement) en 2024 aux 3 écoles publiques soit **l'accueil de 537 enfants à la rentrée 2024** pour un montant total de dépenses de fonctionnement **de 411 180 €** comprenant le personnel affecté aux écoles (264 328 euros de charges de personnel ATSEM affectées dans les 2 maternelles).

Les Recettes de Fonctionnement

A l'étude d'un budget, il est nécessaire de s'attarder sur chacune des dépenses mais également de se ré-interroger sur les postes de recettes d'où l'étude de nos tarifs.

Mais, l'essentiel des recettes communales est constitué par le produit fiscal : chapitre 73 au titre duquel la commune a perçu **3 164 840 euros**

Il est ici rappelé qu'un produit fiscal est constitué des bases auxquelles on applique un taux. Ainsi, il est important de travailler sur les deux volets.

Rappel des taux communaux maintenus cette année :

- Le taux FB de 36,4% en-dessous de la strate départementale (39,40%).
- Le taux FNB de 56,43% inférieur de la strate départementale (61,59%).

En conséquence, notre recette fiscale augmentera cette année uniquement du fait de l'augmentation des valeurs locatives basales à **1.7 %** : **il s'agit ici du moteur essentiel de progression des recettes communales.**

Ce chapitre permet à nouveau de faire un point sur la suppression de la TH qui a sensiblement modifié les indicateurs fiscaux de richesse (potentiel fiscal et financier). Ces modifications, comme déjà expliqué, entrent progressivement en vigueur pour atteindre leur plein effet en 2028. J'attire votre attention sur le fait que les recettes de DMTO et de taxes sur les pylônes entrent dans notre calcul de richesse en sus du produit des bases fiscales (coco compris). Je vous invite vivement à y demeurer vigilant en auscultant attentivement les fiches annuelles de la DGF. Ces indicateurs impactent le montant des dotations mais aussi le DILICO (voir supra).

Les autres **recettes de fonctionnement** :

Les DOTATIONS :

Dans le cadre du PLF 2025, l'ETAT maintient son enveloppe consacrée aux dotations

Le montant des dotations n'est pas connu à ce jour mais nous pouvons au moins maintenir les montants de l'année dernière qui sont pour rappel :

La DGF : (dotation globale de fonctionnement) par forfaitaire : 324 083 euros

la DSR : (dotation de solidarité rurale) pour 115 578 euros

la DNP : (dotation nationale de péréquation) pour 85 112 euros

Le montant de l'**attribution de compensation (AC)** versé par la communauté de communes commune reste inchangé (aucune compétence nouvelle n'ayant été transférée) à : **1 031 462 €**.

Parmi les autres recettes de fonctionnement, on peut citer :

Le produit de nos régies (voir chapitre supra)

Le produit des loyers (appartements) pour 76 039 € dont 25 000 euros perçus au titre du bail emphytéotique du par la centrale OMEGA 1

Pour parachever les travaux de rénovation des appartements de l'école CURIE, les persiennes seront repeintes cette année.

La redevance carrière due par la Carrière MARONCELLI pour 26 899 euros

La redevance due par WAMPARK au titre de la délégation de service public pour 15 800 euros

Les participations de nos co-financeurs, la CAF et la MSA

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour euros pour 245 812 € : attention, cette recette est directement liée aux transactions immobilières sur le territoire communal et donc directement liée au marché plus que fluctuant de l'immobilier.

Il est à noter que le service urbanisme a également fait un point de l'ensemble des propriétés communales afin d'avoir une vision la plus juste possible de notre patrimoine immobilier. Aucune vente n'est ainsi envisagée.

ROB 2025

En section d'Investissement ensuite,

C'est la section du budget qui rend compte des projets d'investissement de la commune c'est-à-dire ceux appelés à durer dans le temps et qui en conséquence reflètent les orientations qui répondent à l'intérêt général.

Les Dépenses d'investissement :

La première dépense obligatoire dont il faut tenir compte c'est évidemment le remboursement du capital de nos emprunts. Cette année, le montant de l'annuité en capital à rembourser est de **301 000 €**. (Voir paragraphe sur la dette supra). Je vous renvoie ici utilement au schéma de remboursement de la dette.

Retour sur les principaux travaux réalisés en 2024

La désimperméabilisation de la cour de l'école de J CURIE
 La plantation de 13 platanes au Cours Corsin
 La végétalisation de la Nationale 7
 Le columbarium et la reprise des concessions
 Les tuiles solaires sur la salle des fêtes
 La reprise du sol de la crèche ...

Les principaux projets envisagés pour 2025 se déclinent tels que suit avec les montants estimés (avant les appels d'offre) :

La requalification des abords des écoles pour 1 300 000 euros
 Les travaux de rénovation du bâtiment dit de l'Acampado : 645 260 euros. *Je souligne ici la nécessité dans les prochaines années de réfléchir au stockage des archives communales qui devient problématique*
 La création d'une aire de jeux pour enfants
 L'aménagement intérieur de la crèche pour 50 000 euros
 Les travaux du dépositaire pour 15 000 euros
 Les peintures des volets de l'Hôtel de ville et des appartements
 Des travaux de voirie (chemin Trotenosse, réfection des Valbonnettes avec aire de refuge, Chemin du Muraie, Chemin de l'hippodrome, carrefour de sortie Chemin des chasseurs sur la D907, Rue Lamartine)

Soit un total de dépenses d'investissement envisagé **autour de 2 100 000 euros**

- Les restes à réaliser de l'exercice 2024 sont d'un montant de **141 740 euros**.

Les Recettes d'investissement :

ROB 2025

Les recettes d'investissement proviennent de l'effort réalisé en fonctionnement, cet effort se nomme : la capacité d'autofinancement communal (CAF)

Les recettes d'investissement proviennent :

- ✓ des ressources propres de la Commune (affectation du résultat, virement provenant de la section de fonctionnement) : **c'est ici que se joue le résultat des efforts réalisés en section de fonctionnement**
- ✓ de la taxe d'aménagement (taxe d'urbanisme) pour 178 146 euros
- ✓ de diverses subventions sollicitées auprès des divers financeurs (98 000 euros déjà notifiés par l'Etat au titre du fonds vert qui participeront au paiement des travaux de rénovation de l'ACAMPADO)
- ✓ Au titre de 2025, nous avons encaissé du Conseil Régional au titre des travaux de la Place PAYAN

La Région sera à nouveau sollicitée de même que la CCAOP (fonds de concours) afin de financer les travaux aux abords des écoles

La contractualisation du Département sera quant à elle affectée aux travaux de l'aire de jeux et de la rénovation de l'ACAMPADO

A noter la recette due au titre du FCTVA (pour les dépenses réalisées en 2023) **pour 240 356 euros pour les dépenses d'investissement et 3 235 € pour celles de fonctionnement.**

Il est à souligner ici que dans sa première version, le gouvernement proposait de baisser le taux du FCTVA ce que n'a pas retenu le PLF. Ce point est à regarder pour les prochaines années.

Les deux sections (fonctionnement et investissement) devant obligatoirement être équilibrées (même montant en dépenses et en recettes), le montant des recettes d'investissement conditionne celui des dépenses.

ANALYSE DE LA DETTE

Je vous renvoie aux pages extraites de notre logiciel jointes au présent rapport.

QUELQUES RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE

La CAF (capacité d'autofinancement) : il s'agit du montant que la Commune peut consacrer à l'investissement

Calcul de la capacité d'autofinancement brute : RRF-DRF (recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement) : $8\,366\,992 - 4\,509\,896 = 3\,857\,096$

Encours de dette par habitant (ou capital restant dû au 1^{er} janvier 2025): $2\,908\,644 / 5737 = 506$ € par habitant

Je rappelle ici l'exigence de la loi de finances pour 2018 à savoir une capacité de désendettement de **12 ans maximum**.

Encours de dette actuelle / CAF brute : $2\,908\,644 / 3\,857\,096 = 0.75$

Il faudrait donc à la Commune moins d'une année sur ses deniers pour rembourser la totalité de sa dette donc nous respectons très largement les textes légaux.

